

Commission de désinsectisation du Grand Moncton (niveau de service indépendant offert au public) : résultats de 2023													
Santé communautaire													
Piliers	Objectifs du Bureau	Commission	Division	Service Name	Sous-service	Clients visés	Définition du service	Volet du service	Niveau de service actuel	Cible atteinte 2023	Cible atteinte 2022	Cible atteinte 2021	Résultats/commentaire
Environnement	Maîtriser la propagation potentielle des arbovirus et s'assurer de réduire, pour les résidents des trois collectivités (Riverview, Moncton et Dieppe) les niveaux de nuisance causés par les moustiques et d'autres mouches piqueuses (larves aquatiques).	Commission de services régionaux du Sud-Est	Commission de désinsectisation	Désinsectisation	Surveiller la densité des larves selon une rotation de 10 à 14 jours dans les trois collectivités.	Citoyens et touristes	Service externe offert dans les trois collectivités (de la fin avril au début de septembre) aux résidents pour maîtriser les moustiques afin d'en réduire la population	Nombre de larves (par échantillon de 250 ml)	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller les sites du domaine public (environ 190 sites) tous les 14 jours. Cible = 100 % des cas 	100%	100%	100%	L'objectif consiste à garder un créneau de traitement de 7 à 10 jours, plutôt que 14 jours. (La documentation actuelle laisse entendre qu'un créneau de 7 à 10 jours est représentatif du cycle de vie des larves.) Toutefois, ce créneau comporte certaines difficultés, surtout pendant les périodes au cours desquelles les pannes d'équipement ont paralysé ou réduit les opérations. Toutefois, la DCM a pu assurer le traitement cible dans le délai standard de 14 jours. Après avoir apporté à l'équipement des changements importants pendant la saison morte 2023, la DCM se penchera à nouveau sur la transition pour assurer le délai de 7 à 10 jours pendant la saison 2024.
					Épandre des insecticides biologiques (Bti).			Épandage de larvicides (Bti)	<ul style="list-style-type: none"> Épandre un insecticide biologique lorsqu'on repère des sites potentiels de nidification active ou qu'on relève des larves dans les échantillons d'eau. Cible = 100 % des cas 	100%	100%	100%	Nous avons épandu du larvicide sur tous les sites où il y avait des larves, de même que sur les sites dans lesquels on a repéré des points de nidification potentiels pendant les périodes d'humidité. La DCM a fait appel à deux méthodes de traitement pour atteindre cet objectif : le traitement de grande intensité (TGI) et l'immersion-atomisation. Puisqu'il s'agissait d'une saison particulièrement humide (augmentation de 31,6 % du total des précipitations par rapport à 2022) et que le VectoBac est efficace dans l'eau stagnante pendant une durée d'environ sept jours, le TGI a souvent été la méthode privilégiée, puisque c'est cette méthode qui a permis d'assurer le plus haut niveau de couverture des sites. Pendant le TGI, on a épandu un larvicide sur tous les plans d'eau stagnante dans lesquels il y avait des larves (traitement réactif), ainsi que dans tous les plans d'eau stagnante dans lesquels il était improbable que les infestations de larves se dissipent dans l'avenir immédiat (traitement préventif). L'immersion-atomisation a été le traitement privilégié pendant les périodes de sécheresse, dans lesquelles on a pu réduire considérablement l'ampleur des plans d'eau stagnante : seuls les plans d'eau dans lesquels les larves étaient actives ont été traités.
					Surveiller la densité des larves après l'épandage des insecticides biologiques.			Nombre de larves (par échantillon de 250 ml)	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller les résultats dans les 48 heures de l'épandage. Cible = 100 % des cas 	100%	100%	100%	Les zones dans lesquelles on a épandu le larvicide ont été surveillées pendant une durée de 24 à 48 heures après l'épandage. Les résultats concordent avec les données post-dénombrement de la DCM (efficacité de > 90 %). Les données sur le dénombrement de la population adulte sont venues confirmer les résultats. (Cf. ci-après.) Dans les cas où l'on constatait la présence de larves pendant les post-dénombrements, on a retraité les secteurs cibles.
					Piéger les maringouins adultes.			Nombre de moustiques par piège	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller les résultats chaque semaine et recenser les adultes en vol. Cible : Maintenir les tendances dans le dénombrement adulte des saisons précédentes, en tenant compte des températures saisonnières et les précipitations. 	Oui	Oui	Oui	De 9 à 12 pièges installés et dénombrés (post-dénombrement de 24 heures) selon une rotation hebdomadaire (par rapport aux huit dernières saisons) dans toute la région des trois collectivités. Parmi huit pièges installés dans la saison précédente, les dénombrements saisonniers moyens de la population adulte ont révélé une hausse de 2,49 % par rapport aux dénombrements de la population adulte de 2022 (154 contre 151). Les modèles actuels climat-moustiques laissent entendre que les précipitations, l'humidité relative et la température (dans cet ordre) jouent le rôle le plus important statistiquement dans l'évolution des populations de moustiques. Les précipitations et l'humidité font état de corrélations positives (les valeurs supérieures sont corrélées aux dénombrements qui révèlent des populations plus nombreuses); la température fait état d'une corrélation négative (les températures moindres, en deçà du seuil de $\approx 35\text{ }^{\circ}\text{C}$ - $\approx 15\text{ }^{\circ}\text{C}$, donnent des populations plus nombreuses). C'est pourquoi on s'attendait à cette augmentation moyenne marginale de la population adulte dans le dénombrement de la saison 2023, puisque pour 2022 par rapport à 2023, les températures saisonnières moyennes ont accusé une baisse de 4,8 %, alors que les précipitations saisonnières totales et l'humidité relative saisonnière moyenne ont toutes augmenté, soit respectivement de 31,6 % et de 5,1 %.
													Remarque : Si la tendance de la corrélation positive ou négative par rapport aux variables du climat est cohérente (analyse de régression de l'étude de cas conforme à une valeur p de < 0,05), le degré de la corrélation positive ou négative dépend de l'espèce. (Autrement dit, dans l'étude de cas du « nombre de moustiques prélevés dans l'échantillon par rapport aux précipitations », les valeurs r peuvent varier de 0,9831 dans les espèces Culex à 0,9466 dans les espèces d'Aedes. (Une valeur r de > 9 indique une corrélation très étroite.)
													Même si elle a dû se limiter à un repérage visuel (qui oblige à mener des essais génétiques pour un repérage positif à 100 %), la DCM a pu repérer catégoriquement quatre espèces de moustiques dans les trois collectivités : l'Aedes triseriatus (virus La Crosse et virus du Nil occidental); la Coquillettia perturbans (virus du Nil occidental) et virus de l'encéphalite équine de l'Est); le Culex nigripalpus (virus du Nil occidental); et l'Anopheles punctipennis (malaria). On a repéré catégoriquement d'autres spécimens appartenant aux genres Culex et Aedes; toutefois, nous n'avons pas pu déterminer le repérage de certaines espèces (endommagement des spécimens ou contraintes temporelles). Le repérage des spécimens ne faisait pas partie des opérations de 2022 et a constitué seulement un sous-ensemble de la saison 2023; toutefois, nous tâcherons de mieux centraliser les efforts à partir de 2024.

					Informier le grand public			Population informée	• Visite communautaire et site Web	En cours	Partiellement	Partiellement	<p>Le rayonnement dans la collectivité a été relégué au deuxième plan durant la première moitié de la saison 2023 (de janvier à septembre), puisque la gestion du programme et la composition de l'effectif présent sur le terrain ont subi d'importants changements en 2023. L'information de la collectivité est appelée à devenir l'un des grands objectifs du superviseur du programme à partir de la saison morte 2023 (de septembre à avril 2024). Pour la première fois dans la saison 2024, la DCM entend faire massivement appel à des drones pour le traitement primaire (les parcs, les petits sites, les sentiers et les bassins de rétention seront toujours surveillés et traités « à la main »); cette transition obligera à mener à grande échelle une campagne d'information et de rayonnement; nous mettrons aussi davantage l'accent sur l'information du public à propos du Bti ainsi que de son mode d'action et de ses différentes propriétés. La CSRSE a déjà engagé une partie du budget du programme pour s'assurer que cette campagne d'information soit à la fois professionnelle et rigoureuse. Dans l'éventualité où la DCM ne mène pas cette transition (et continue d'exercer essentiellement ses activités en faisant appel à Argos), elle continuera quand même de mettre au point une campagne d'information du public consacrée au Bti et à ses opérations journalières.</p> <p>*Remarque : Nous attendons toujours l'approbation du ministère de l'Environnement dans l'utilisation des drones.*</p>
--	--	--	--	--	---------------------------	--	--	---------------------	------------------------------------	----------	---------------	---------------	--